

Vers la fin des "Puffs"

Avenir compromis pour la cigarette électronique jetable



Vers la fin des "Puffs"

La Première ministre Elisabeth Borne a annoncé ce dimanche la prochaine interdiction à la vente de la cigarette électronique jetable.

Dans le cadre du plan anti-tabac prévu pour la période 2023-2028, Elisabeth Borne s'est exprimée ce dimanche matin sur les ondes de RTL. En point de mire la Puff

Les cigarettes électroniques jetables appelées aussi Puffs un terme qui provient de l'anglais et se traduit en "bouffée", faisant référence à l'aspiration sur la vapoteuse. Ces cigarettes électroniques séduisent surtout les jeunes. Prêtes à l'emploi, les "puffs" sont proposées dans un large panel de saveurs, fruitées, fraise, mangue, litchi, pêche, gourmandes, mentholées, aux goût de boissons... mais toutes contiennent à des degrés divers de la nicotine.

L'enjeu est également environnemental. Les puffs sont en plastique et contiennent une batterie au lithium non recyclable. Deux arguments supplémentaires pour son interdiction.

Plusieurs pays européens comme l'Allemagne, la Belgique et l'Irlande ont déjà interdit la vente de ces cigarettes électroniques jetables ciblant les adolescents

Par contre la première ministre a confirmé qu'il n'y aura pas d'augmentation de taxes sur le tabac dans le prochain plan budgétaire, tout en soulignant que le gouvernement surveillait de près l'évolution de sa consommation.